

## Compte rendu de réunion / relevé de décision

**Sujet :** Application du protocole « PPCR » aux corps relevant de la filière recherche du MCC

**Date de la réunion :** 3 février 2017

**SERVICE ORGANISATEUR :** BSDS

*Pièces-jointes :*

– la liste des participants est annexée au présent compte-rendu ;

### 1.- Objet de la réunion

S'est tenue, le 3 février dernier, une réunion d'information concernant la déclinaison des mesures PPCR aux corps de la filière recherche du MCC à savoir :

- les ingénieurs de recherche (IR) ;
- les ingénieurs d'études (IE) ;
- les assistants ingénieurs (AI).

Concernant le dernier corps composant la filière recherche du ministère de la culture, la transposition des mesures PPCR aux corps des techniciens de recherche (TR) a été portée par la DGAFP au titre du décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 et ce, en raison du rattachement de ce corps au décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État (décret NES).

### 2.- Application du protocole PPCR aux corps de catégorie A relevant de la filière recherche du MCC

Il a été indiqué, à titre liminaire, que le cabinet du Premier ministre avait confié, en octobre dernier, au MENESR un mandat en vue de transposer les principes du protocole PPCR aux agents des corps susmentionnés ainsi qu'aux corps des bibliothécaires et conservateurs de bibliothèques, des maîtres de conférences et assimilés, des maîtres de conférences des disciplines de santé, des chargés de recherche et des directeurs de recherche.

Aussi, la réforme portée par le ministère de la culture au titre de la déclinaison des mesures PPCR aux corps relevant de la filière recherche doit être articulée avec la révision conduite par le MENESR, ce dernier disposant de corps homologues.

Le tableau ci-après détaille les principales évolutions statutaires et indiciaires portées par le MENESR.

Ingénieurs de recherche	
Grille 2016	3 grades : 2 <sup>ème</sup> classe avec 11 échelons IM 412 à 713 en 20 ans 1 <sup>ère</sup> classe avec 5 échelons IM 582 à 821 en 12 ans HC avec 4 échelons IM 658 à 963 en 8 ans

Grille 2019	3 grades : 2 <sup>ème</sup> classe avec 11 échelons IM 435 à 735 en 20 ans 1 <sup>ère</sup> classe avec 5 échelons IM 608 à 830 en 12 ans HC avec 4 échelons IM 680 à 972 en 11 ans HC fonctionnelle avec 3 échelons IM 972 à 1067
<p><b>1-Instauration d'une cadence unique d'avancement pour tous.</b></p> <p><b>2-Fluidification des carrières : l'accès à la 1ère classe et à la hors classe sera amélioré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation des promotions à la 1re classe du corps des IGR de la filière ITRF grâce à un taux de promotion porté à 20 % (contre 13,5 % aujourd'hui) ;</li> <li>▪ Augmentation d'un tiers des promotions à la hors classe compte tenu de la création d'une voie d'avancement au choix dans ce grade.</li> </ul> <p><b>3-Nouvelles perspectives de carrière :</b> création en 2017 d'un échelon spécial hors échelle B contingenté au sommet de la hors classe (la revalorisation du corps à la hors échelle B doit permettre d'élargir l'accès des ingénieurs de recherche aux emplois fonctionnels, notamment de sous directeurs).</p> <p>Cet échelon spécial sera prioritairement accessible (à hauteur de 80 % de promotions) à ceux ayant occupé des emplois fonctionnels ou des fonctions à haute responsabilité. Il sera également accessible aux autres ingénieurs de recherche hors classe sous conditions d'ancienneté et pour tenir compte de parcours remarquables (à hauteur de 20 % des promotions).</p>	

## Ingénieurs d'études

Grille 2016	3 grades : 2 <sup>ème</sup> classe avec 13 échelons IM 370 à 619 en 20 ans 1 <sup>ère</sup> classe avec 5 échelons IM 555 à 673 en 13 ans HC avec 4 échelons IM 696 à 783 en 6 ans
Grille 2020	2 grades : Classe Normale avec 14 échelons IM 390 à 673 en 23 ans HC avec 10 échelons IM 575 à 821 en 22,5 ans
<p><b>1-Restructuration de la carrière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Restructuration en deux grades, grâce à la fusion des deux grades actuels d'avancement en un seul grade d'avancement</li> <li>▪ Les deux premiers échelons du grade de recrutement sont revalorisés</li> <li>▪ Relèvement de tous les échelons entre 2017 et 2019, au-delà du transfert primes/points</li> </ul> <p><b>2-Instauration d'une cadence unique d'avancement pour tous.</b></p> <p><b>3-Nouvelles perspectives de carrière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'un nouvel échelon sommital dans le grade de recrutement dès 2017</li> <li>▪ Création en 2020 d'un nouvel échelon sommital hors classe à l'indice majoré 821</li> <li>▪ Fluidification du passage vers le corps des ingénieurs de recherche et augmentation du nombre de recrutements d'ingénieurs d'études dans le corps des ingénieurs de recherche par la voie de la liste d'aptitude : le contingent passe de 1/6 à 1/5 du corps.</li> </ul>	

## Assistants ingénieurs

Grille 2016	1 seul grade, 16 échelons IM 339 à 612 en 30 ans
Grille 2019	1 seul grade, 16 échelons IM 368 à 627 en 32 ans

**1-Revalorisation indiciaire :** fusion des deux premiers échelons (2 ans et demi au total) en un seul échelon revalorisé d'une durée d'1 an et demi. Revalorisation indiciaire au bénéfice de tous les agents

**2-Instauration d'une cadence unique d'avancement pour tous.**

Nouvelles perspectives de carrière :

- Création d'un nouvel échelon terminal offrant une perspective d'évolution aux AI ayant atteint l'échelon sommital actuel.
- Augmentation des flux de promotions par liste d'aptitude vers les corps d'ingénieurs d'études : le contingent pour la liste d'aptitude passe de 1/5 à 1/3 des entrées dans le corps.

### 3.- Observations et questionnements soulevés par les représentants du personnel

- La FSU soulève la question de l'intégration des agents de l'INRAP au sein des corps relevant de la filière recherche, s'agissant notamment du corps des techniciens de recherche.

Ils souhaitent qu'une réflexion soit portée sur la revalorisation de la filière recherche à l'instar de l'exercice conduit en 2016 pour la filière métiers d'art.

Ils demandent également que les projections chiffrées fournies par le bureau 1S soient complétées d'une colonne comportant la valeur du transfert primes/points afin de pouvoir mieux estimer le gain financier induit par la mise en œuvre du protocole PPCR.

- La CFDT note que les agents de la filière recherche ont souvent des missions plus diversifiées que celles définies au titre des statuts particuliers. Ils souhaitent que la mobilité de ces agents soit renforcée (exemple donné du corps des assistants ingénieurs pour lesquels il n'existe que peu de passerelles avec les autres corps de la FPE et ce, en raison notamment du critère de comparabilité de corps).

Ils font par ailleurs observer que la majeure partie des agents relevant de cette filière sont dans une classe d'âge proche de la retraite supposant ainsi que soit menée une réforme rapide pour la progression de leur carrière.

- SUD partage cet avis : les TR et AI exercent souvent les mêmes missions. Une cartographie des emplois est vivement souhaitée au même titre que celle conduite pour la filière administrative.
- L'administration précise que la réforme conduite au titre de la déclinaison des mesures PPCR au corps recherche s'articule en deux volets :

▫1<sup>er</sup> volet (à court terme) : phase « technique » comprenant d'une part, la révision des grilles indiciaires (transfert primes/points) et, d'autre part, la restructuration des corps impulsée au niveau interministériel par le MENESR ;

▫2<sup>e</sup> volet (à moyen et long terme) : approche « qualitative » comme en atteste l'inscription à l'agenda social de la « stratégie recherche », reposant sur l'élaboration d'une cartographie des agents et de leurs missions qui servira de base à la mise en place d'un chantier GPRH pour cette filière.

Ce deuxième chantier s'articulera avec la poursuite de la mise en œuvre du protocole dans la mesure où l'un de ses axes vise à « favoriser les mobilités volontaires pour offrir des parcours professionnels diversifiés »

(renforcement de l'unité de la fonction publique et simplification de l'architecture statutaire).

▪ La CGT souhaite que la déclinaison des mesures PPCR intègre les spécificités des corps recherche du MCC et ce, bien que le contingent des agents relevant de cette filière soit beaucoup plus faible que celui du MENESR.

La CGT interroge l'administration sur les leviers dont elle dispose concernant la révision des conditions d'avancement au grade ou corps supérieurs dans le cadre de la déclinaison des mesures PPCR.

L'administration indique que la réforme actuellement menée au titre du protocole PPCR n'emporte pas révision de la plage d'appel ou de l'ancienneté exigée au titre des promotions de corps ou de grade.

▪ La FSU souhaite que l'administration adresse aux membres présents l'annuaire du corps des AI, IE et IR au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

S'agissant de la poursuite de la concertation, les représentants du personnel ont été informés que l'administration se rapprochera de la DGAFP afin d'arrêter le cadre méthodologique et calendaire.

---

### **Résumé des décisions prises**

L'administration s'engage à transmettre aux représentants du personnel les documents suivants :

- les simulations projetées en séance intégrant une colonne au titre de laquelle sera précisé le montant du transfert points/primes ;
- l'annuaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des agents relevant des corps des AI, IE et IR.

---

### **Liste de diffusion**

- Claire CHERIE, Cheffe du SRH ;
- Isabelle GADREY, SD de SRH2 ;
- Claudine MESCLON, SD de SRH1 ;
- Marie-Anne GUICHARD-LE-BAIL, cheffe du bureau 1S ;
- SDS

**PRÉSENTS :**

<b>Membres de l'administration</b>	
<b>Nom, prénom</b>	<b>Affectation/Fonctions</b>
Claudine MESCLON	SRH1-Sous-directrice
Marie-Anne GUICHARD-LE-BAIL	SRH1-Cheffe du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement;
Sébastien CLAUSENER	SRH2-Chef de bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire (BSDS)
Mélanie PILON	SRH2-Chargée de l'expertise statutaire (BSDS)
Sonia TAHIRI	DGP-Cheffe du bureau des ressources humaines
Flore GODDET	DGP-Adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines
Martine RUAUD	DGMIC-Chef du bureau des affaires générales
Serge CALLIGARIS	
<b>Représentants du personnel</b>	
<b>Nom, prénom</b>	<b>Affectation/Fonctions</b>
Valérie RENAULT	CGT CULTURE
Christophe UNGER	CGT CULTURE
Tahar BENREDJEB	SUD CULTURE
Stéphane TOURON	SNAC-FSU
Frédéric MAGUET	SNAC-FSU
Marie-Hélène THIAULT	SNAC-FSU
Pascal LE FLANCHEC	CFTC CULTURE
Monique CHAPONNEAUX	CFDT Culture
Emmanuel PIERREZ	CFDT Culture